

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Bacher Gabrielle, Vergnes Sophie, Doumarés Patrick, Van Der Knaap Will, Agnès Delpech, Alain Bessac.

Absents excusés : Magot Vincent (pouvoir à Patrick Doumarés), Auber Lionel (pouvoir à Bacher Gabrielle).

Madame Gabrielle Bacher est élue secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2023 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- Centre de Préhistoire du Pech Merle : Examen et vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.
- Centre de Préhistoire du Pech Merle : Affectation du résultat 2022.
- Centre de Préhistoire du Pech Merle : Présentation et validation du devis « dallage en pavés-entrées Musée ».
- Commune : Examen et vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.
- Commune : Affectation du résultat 2022.
- Camping municipal : bilan saison 2022 – Droits de séjour 2023.
- Marché plein vent : Droits de place.
- Demande de subvention FAST -Dissimulation du réseau aérien de télécommunications-Tranche 1 Bourg RD 41.
- Convention pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.
- Débat sur les orientations budgétaires.
- Questions diverses.

CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Paul Mousset, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1.220.819,34 €
Recettes	1.285.581,62 €
Excédent de l'exercice :	64.762,28 €

Investissement

Dépenses	35.201,74 €
Recettes	32.183,05 €
Déficit de l'exercice :	- 3.018,69 €

Hors de la présence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 9 Pour : 8 Contre : 1 Abstention : /

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et,

- **approuve** le compte administratif 2022 du Centre de Préhistoire du Pech Merle et certifie qu'il est en concordance avec le Compte de gestion 2022 établi par Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Cahors.

CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Paul MOUSSET, 1er Adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif 2022, et le Compte de Gestion 2022 établi par Madame Brigitte DA SILVA, Comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, considérant les éléments suivants :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1.428.587,83 €
- Résultat de fonctionnement 2022	64.762,28
- Résultat de fonctionnement cumulé	1.493.350,11
- Résultat d'investissement antérieur reporté	196.119,96
- Résultat d'investissement 2022	- 3.018,69
- Résultat d'investissement cumulé	193.101,27
- Restes à réaliser en dépenses	- 22.250,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- * affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068) 0,00 €
- * affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 1.493.350,11 €

CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : PRESENTATION ET VALIDATION DU DEVIS « DALLAGE EN PAVES - ENTREES MUSEE »

M. Guilhem CLEDEL, Directeur du Site du Pech Merle a sollicité auprès de l'entreprise Marcouly, qui effectue actuellement les travaux de raccordement du site au réseau d'assainissement collectif de la commune, un devis pour la réalisation de dallage en pavés devant le Musée.

2 options sont proposées :

- 1°) dallage des 2 entrées du musée pour 10.811,32 € HT pour une surface de 44,20 m²
- 2°) dallage de la totalité des abords du musée pour 22.707,85 € HT pour une surface de 100,70 m²

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'option choisie.

Après discussion, et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 Abstention : /

le Conseil municipal valide l'option n°2 du devis de l'entreprise Marcouly pour un montant HT de 22.707,85 € (soit 27.249,42 € TTC).

COMMUNE : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Paul Mousset, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2022 de la commune, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	527.412,05 €
Recettes	744.633,22 €
Excédent de l'exercice :	217.221,17 €

Investissement

Dépenses	380.056,33 €
Recettes	607.282,87 €
Excédent de l'exercice :	227.226,54 €

Hors de la présence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 9 Pour : 8 Contre : / Abstention : 1

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et,
- **approuve** le compte administratif 2022 de la Commune, et certifie qu'il est en concordance avec le Compte de gestion 2022 établi par établi par Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Cahors.

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Paul MOUSSET, 1er Adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif 2022, et le Compte de Gestion 2022 établi par Madame Brigitte DA SILVA, Comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, considérant les éléments suivants :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	328.390,73 €
- Résultat de fonctionnement 2022	217.221,17
- Résultat de fonctionnement cumulé	545.611,90
- Résultat d'investissement antérieur reporté	- 93.071,18
- Résultat d'investissement 2022	227.226,54
- Résultat d'investissement cumulé	134.155,36
- Restes à réaliser en dépenses	- 387.650,00 €
- Restes à réaliser en recettes	<u>104.600,00 €</u>
	- 283.175,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide, suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 9 Pour : 8 Contre : / Abstention : 1

d'affecter le résultat comme suit :

- * affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpté 1068) 148.894,64 €
- * affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 396.717,26 €

CAMPING MUNICIPAL : BILAN SAISON 2022 – DROITS DE SEJOUR 2023

Mme le Maire présente à l'assemblée le bilan de la saison 2022 du Camping municipal dont un exemplaire est remis à chaque participants.

Elle rappelle les droits de séjour actuels fixés par délibération du 29 janvier 2016 reconduits depuis :

- Emplacement (10 x 10m) :	4,00 €
- Adultes :	3,50 €
- Enfants de 4 à 10 ans :	2,00 €
- Branchement EDF :	3,00 €

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie, Mme le Maire propose de modifier ces droits de séjour.

Elle précise que le fait de faire payer les animaux permettrait aussi de remettre des sacs « toutounet » exclusivement aux propriétaires d'animaux et d'éviter le libre-service en tant que petit sac poubelle sur le camping.

Délibération

Après avoir pris connaissance du bilan de l'année 2022, et après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 9 Contre : / Abstention : 1

le Conseil municipal décide de fixer les droits de séjour par nuitée au camping municipal « le Cantal », à compter du 15 avril 2023, de la façon suivante :

- Emplacement (10 x 10m) sans véhicule :	3,00 €
- Emplacement (10 x 10m) avec véhicule :	5,00 €
- Adultes :	4,00 €
- Enfants de 4 à 10 ans :	2,00 €
- Animaux :	0,50 €
- Branchement EDF :	4,00 €

MARCHE PLEIN VENT : DROITS DE PLACE

Madame le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels présents au marché hebdomadaire de la commune.

Elle propose de fixer les tarifs suivants pour la période d'avril à octobre :

Professionnels permanents :	50,00 €/an
Professionnels permanents avec branchement électrique :	70,00 €/an
Professionnels volants :	1,00 € le mètre linéaire/marché
Professionnels volants avec branchement électrique :	2,00 € le mètre linéaire/marché

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, valide les droits de place présentés ci-dessus, et dit que ces droits de place entreront en vigueur à compter du 7 avril 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION FAST - DISSIMULATION DU RESEAU AERIEN DE TELECOMMUNICATIONS - TRANCHE 1 BOURG RD 41

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 8 avril 2021, le Conseil municipal a désigné la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation et sécurisation des réseaux électriques et téléphoniques.

Une convention d'effacement du réseau aérien de télécommunications a été signée entre la FDEL, la société Orange et la Commune.

Le coût des travaux de génie civil s'élève à la somme HT de 21.667 €.

Afin de financer ces travaux d'effacement du réseau aérien de télécommunications, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès du Département qui permettra de financer l'opération de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel :	Base	Taux	Montant
Département du Lot (FAST)	21.667,00	20 %	4.333,00
FDEL	21.667,00	20 %	4.333,00
Autofinancement (fonds propres)	21.667,00	60 %	13.001,00
			<hr/>
			21.667,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Département
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune a en charge les opérations de contrôle techniques des hydrants et Points d'eau incendie (PEI) de la commune. Ces contrôles doivent être effectués tous les deux ans. (Article 7.3.2 du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie RDDECI).

Rappel de l'article R2225-9 du CGCT : *Ces contrôles techniques ont pour objet d'évaluer les capacités des points d'eau incendie. Ils sont effectués au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsqu'il est compétent.*

Afin de répondre à cette obligation, elle propose à l'assemblée de signer une convention pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec la Société SAUR.

Le coût de cette prestation est de 62,90 € HT par poteau ou bouche incendie.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Impôts locaux – Taux d'imposition

Notification des bases non reçue

Pour information : en 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est définitivement supprimée et la taxe renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), ne concerne plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales.

Cette année, le conseil municipal devra donc voter un taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Revalorisation des bases de 7,1 % en 2023

Rappel des taux d'imposition 2022

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 139,85

Subventions aux associations (compte 6574) : Pour information, le montant total des subventions versées en 2022 est de **5.658 €**.

Après discussion, l'assemblée reconduit l'enveloppe annuelle à hauteur de 10.000 €.

Programme d'investissements 2023

Sachant qu'il reste des travaux engagés en 2022 à réaliser en 2023 pour 387.650,00 € et des recettes à percevoir pour 104.600,00 € :

Article/Opération	Libellé	RAR 2022	Proposé 2023
2111/10001	Réserve foncière	10 000,00	
21578/036	Achat petit outillage	3 800,00	
2128/076	Aménagt Coeur de village	15 100,00	
2132/082	Bâtiments communaux	50 000,00	
204182/10049	Assainissement site PM	70 000,00	
20415/10045	Travaux enfouissement réseaux T1& 2	234 250,00	
2041511/10052	Installation d'une IRVE	4 500,00	
21318/10047	Installation toilettes sèches		
2116/10050	Cimetière		
1641/OFI	<i>capital emprunt Camping</i>		2 961,00
1641/OFI	<i>Capital emprunt enfouissement réseaux</i>		6 831,00
1641/OFI	<i>Capital emprunt Cœur de village</i>		9 723,00
165/OFI	<i>Dépôt de garantie</i>		430,00
		387 650,00	19 945,00

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Maryse DAVID : Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mme DAVID Maryse qui propose de vendre à la commune deux parcelles sises sur le site du Pech Merle :

- la parcelle section F n° 699, et la parcelle F n° 705 sur laquelle est situé un bâtiment, dont le locataire actuel est la SARL le Jardin du Pech Merle.

M. Bessac informe l'assemblée qu'il a rencontré M. Julien DAVID, accompagné de Mme Maryse DAVID. Les deux confirment leur volonté de vendre.

Après discussion et avant toute décision, l'assemblée demande à Mme le Maire de procéder à une évaluation de ces biens.

Atelier Acryle : Mme le Maire donne la parole à Agnès Delpech qui informe l'assemblée qu'elle est en contact depuis quelques semaines avec les co-associés de l'Atelier Acryle (atelier de ferronnerie, coutellerie, forge et sculpture bois), qui souhaitent implanter leur activité sur le territoire de la commune.

Ils sont à la recherche d'un terrain pouvant accueillir un atelier de 300 m² + un habitat léger.

Un terrain communal, référence Section F n°814, situé à proximité du Centre de secours de Cabrerets pourrait convenir.

Mme le Maire demande à chaque membre de se prononcer sur l'éventuelle vente de ce terrain.

Après discussion, et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 9 Contre : / Abstention : 1

Le conseil municipal, très favorable à l'installation de nouvelles activités sur la commune, donne un accord de principe pour la vente de ce terrain à l'Atelier Acryle.

Augmentation temporaire du temps de travail du poste d'adjoint technique : Mme le Maire informe qu'un accroissement des travaux d'entretien de la commune durant les mois d'avril à juin nécessite une augmentation des heures de travail du poste d'adjoint technique. Elle propose 5 heures complémentaires par semaine du 1^{er} avril au 30 juin.

Devis du Grand Cahors : Mme le Maire présente un devis reçu de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors concernant le raccordement au réseau d'assainissement collectif de la parcelle référencée section F n° 814, pour un montant HT de 1.584,25 € (1.901,10 € TTC). Après discussion, le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce devis.

Informations diverses :

Validation du devis d'un montant TTC de 208,72 € présenté par la Société Signaux Girod concernant l'achat de panneaux « stationnement interdit place du communal, marché du vendredi de 6h à 14h ».

Réunion Bus France Service mardi 4 avril 2023 à Saint-Géry : Sophie Vergnes représentera la commune.

Lot of Saveurs : Mme le Maire informe que la candidature de la commune a été retenue. Le Marché gourmand « Lot of Saveurs » se tiendra le mardi 11 juillet 2023, place du communal à Cabrerets. Dossier suivi par Agnès Delpech.

Cahors Juin Jardin : Will Van Der Knaap fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue cette après-midi à Bégoux. Une étude de « remise à niveau » de ce jardin paysage avec les paysagistes conseil du Grand Cahors sera programmée, et des devis seront réalisés pour cette opération, à laquelle la commune participera financièrement. Will Van Der Knaap informe qu'un système d'arrosage goutte à goutte a été mis à disposition gratuitement. Cependant Mme le Maire rappelle qu'il est impératif de respecter les arrêtés préfectoraux quant à l'arrosage.

Association des Commerçants et Artisans de Cabrerets : Agnès Delpech présente un résumé de l'entretien qu'elle a eu avec 2 responsables de cette association, le 6 mars dernier. L'association fera suivre une demande de subvention pour la réalisation d'un set de table.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h40mn.*